



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 OCTOBRE 2025

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le

ID : 070-247000755-20251013-D2025_100-DE



Budget Général – Décision modificative n°2

DÉLIBÉRATION N° 2025-100

En exercice : 38
Titulaires présents : 22
Absents : 16
Pouvoirs : 8
Excusés : 2
Nombre de votants : 30

Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-cinq à 19H00 à Raddon-et-Chapendu, salle polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué le 7 octobre dernier, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Joël BRICE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE- BAZIN	P		Maryline MANTION	A	
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET	P		Gabriel MIGNOT	P	
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	EXCUSE	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	A		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Arnaud GRANDJEAN	A		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	POUV	Daniel TONNA	Stéphane KROEMER	POUV	Alain SCHELLE	Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	POUV	Frédéric BURGHARD	Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND	A		Christophe LEJEUNE	A		Laurent ZIEGLER	POUV	Michel CALLOCH
Nathalie DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	POUV	Véronique DEVOILLE			

* P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

Plusieurs dépenses imputées au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) non prévues au BP 2025 ont été mandatées au cours de l'année.

Ces charges concernent :

- Des travaux de chaînages du mur de l'immeuble sise au 9 rue Carnot à Luxeuil-les-Bains : 12 605 € ;
- Une remise gracieuse accordée à Monsieur Aubel pour les travaux de déconstruction partielle de l'immeuble situé au 7 rue Carnot à Luxeuil-les-Bains : 11 380 € ;
- Une indemnité de résiliation versée à MP CONSEIL pour la résiliation du marché relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du Centre Administratif et Technique sur la zone des 7 Chevaux : 5 648 €.

Ces dépenses représentent un montant total de 29 633 €, il est donc nécessaire d'augmenter ce chapitre. Sachant qu'il reste encore un trimestre pour l'année 2025, il est proposé d'inscrire un montant supplémentaire de 50 000 € pour pallier d'autres éventuelles dépenses. Le chapitre 65 sera compensé par le biais de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 50 000 € qui sera réduit d'autant.

Par ailleurs, la CCPLx fait face, en cette année 2025, à une augmentation de l'absentéisme de longue durée, à l'instar d'autres collectivités, qui s'explique en partie par la pyramide des âges de l'effectif. En effet, la majorité des agents concernés par des pathologies lourdes ont plus de 50 ans, voir plus de 55 ans.

A chaque absence, la nécessité du remplacement est étudiée. Dans certains services, celle-ci peut être palliée par les autres agents à court terme mais au long court, il est difficile de faire porter une charge de travail supplémentaire sur un effectif calibré au plus juste.

Dans d'autres services, le remplacement doit être immédiat afin de maintenir le service public aux usagers, dans les crèches par exemple ou à la cuisine centrale.

Ainsi, par rapport à 2024, le montant cumulé alloué aux versements des salaires des agents non titulaires a augmenté sur les 8 premiers mois de l'année, passant de 111 566.00 € à 196 399.00 €.

Par conséquent, Il est nécessaire d'abonder le budget des Ressources Humaines de 30 000 € pour assurer les dépenses jusqu'à la fin de l'année, ce qui représente une augmentation de **+1%** du budget voté au BP 2025.

Pour se prémunir de ce risque, la CCPLx contracte une assurance qui l'indemnise du salaire de l'agent titulaire placé en congé de longue maladie ou de longue durée.

Les recettes sont ainsi en forte augmentation, **+ 70 000 €** : 85 000 € ont été votés au BP 2025 alors qu'elles s'élèvent à ce jour à 155 000 €. L'augmentation du chapitre 012 (charges de personnel) sera donc compensé par l'augmentation du chapitre 013 (atténuations de charges).

La décision modificative ci-dessous est proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2025	DM n°2	TOTAL BP
Chap 65/D	6577	Remises gracieuses	487 290 €	12 000 €	537 290 €
	65888	Autres charges diverses de gestion courante		38 000 €	
Chap 012/D	64111	Personnel titulaire	2 728 500 €	8 000 €	2 758 500 €
	64131	Personnel non titulaire		22 000 €	
Chap 013/R	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	90 000 €	30 000 €	120 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 465 000 €	12 255 000 €
Investissement	12 020 030 €	12 020 030 €
Budget Total	22 485 030 €	24 275 030 €

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget général
- **AUTORISE** Monsieur le Président ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES